

Publié 05/09/2016

Bihorel. En association avec Actiom, la Ville propose de souscrire une mutuelle santé.



Yves Quenault, responsable du service social de la Ville

Sans mutuelle ou avec un contrat couvrant mal certains frais, de plus en plus de personnes hésitent à consulter un professionnel de santé ou à entamer des soins. À partir de ce constat, la Ville a décidé de s'associer avec la société Actiom pour proposer une complémentaire santé à celles qui en sont dépourvues.

Actiom travaille déjà avec des centaines de communes en France. Ce qui lui permet de négocier avec différentes mutuelles des contrats à des prix attractifs. *« Cette initiative s'adresse à tous, mais plus particulièrement aux personnes non-salariées : les chômeurs, les seniors, les commerçants, explique Yves Quenault, responsable du service social de la Ville. Les habitants de la commune pourront souscrire à un contrat sans questionnaire de santé, ni examen médical, quel que soit leur âge. »*

Deux réunions publiques

Deux réunions publiques pour présenter le dispositif se tiendront vendredi 9 septembre, de 15 h à 17 h, au foyer Tamarelle et jeudi 15 septembre, de 18 h 30 à 20 h 30, à la salle Pierre-Devieilhe.

Des informations sur la protection universelle maladie qui remplace depuis janvier la CMU et sur l'aide à la complémentaire santé de l'Assurance-maladie seront aussi données au cours de ces réunions.

Deux permanences hebdomadaires se dérouleront également à partir du 19 septembre, le lundi, de 9 h à 12 h, à l'espace Corneille et le jeudi, de 9 h à 12 h, à la salle Olympe-de-Gouges, au rez-de-chaussée de la mairie.

Il est à noter que ce nouveau dispositif n'est pas financé par la Ville, qui joue simplement un rôle d'intermédiaire entre Actiom et les particuliers.